

DELIBERATION CR019-2018

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.123-1 à L.123-9, L.712-6-1 et L.719-7 ;
Vu le décret 71-871 du 25 octobre 1971 portant création de l'Université d'Angers ;
Vu les statuts et règlements de l'Université d'Angers ;

Vu les convocations envoyées aux membres du Commission de la Recherche le 14 juin 2018.

Objet de la délibération : Appel à projet « Aide au renforcement des équipements »

La commission de la recherche réunie le 21 juin 2018 en formation plénière, le quorum étant atteint, arrête :

Les projets retenus et leur classement dans le cadre de l'appel à projet « Aide au renforcement des équipements » sont approuvés.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 27 voix pour.

~~A Angers, le 22 juin 2018~~

~~Le Vice-président Recherche
Philippe SIMONEAU~~

La présente décision est exécutoire immédiatement ou après transmission au Rectorat si elle revêt un caractère réglementaire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa transmission au Rectorat suivant qu'il s'agisse ou non d'une décision à caractère réglementaire. Conformément aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite consécutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois. Passé ce délai, elle sera reconnue définitive.

Affiché et mis en ligne le : 02 juillet 2018

AAP Équipements

Référent	Unité de recherche	Nom de l'équipement	Nouvelle acquisition Jouvence	Montant équipement HT	Subvention sollicitée à la Région	Proposition Classément	Cofinancements
David GUILLET	SONAS	Banc Chromatographique	Nouvelle acquisition	260 000 €	150 000 €	1	ANR LABCOM : 110 000 €
David CANEVET	MOLTECH Anjou	Chromatographie ultra performante et module d'analyse par spectrométrie de masse haute résolution	Nouvelle acquisition	59 555 €	29 778 €	2	Fonds propres du laboratoire : 14889 € Autres projets (ANR, PCRD...) : 10 000 € Reste : 4 888 €
Arnaud CHEVROLLIER	MitoVasc	Caméra CMOS Prime	Nouvelle acquisition	20 700 €	12 420 €	3	Fonds propres du laboratoire : 8280 €

AAP « Aide au renforcement des équipements scientifiques »

- AAP régional :
 - les petits équipements entre 15 000€ et 100 000€
 - les équipements mi-lourds supérieurs à 100 000 €
- Intérêt et mutualisation de l'équipement sur le site
- Valeur ajoutée de l'équipement dans le paysage régional
- Recherche fondamentale
- Ressources humaines et techniques
- Co-financement: 40 % minimum